



## **En 2014, je prends mon destin en main. JE VOTE pour rester Français.**

En mai 2014 auront lieu les élections provinciales.

Ces élections vont désigner les élus des 3 provinces, qui sont aussi les élus du Congrès.

C'est ce Congrès nouvellement élu qui décidera de l'organisation de la sortie de l'Accord de Nouméa, et peut orienter le choix des Calédoniens vers l'indépendance ou le maintien dans la France.

Les indépendantistes ont dit qu'ils souhaitent prendre la majorité des 3/5 pour amener la Nouvelle-Calédonie vers l'indépendance.

Avec cette majorité ils pourraient faire passer des nouveaux transferts de compétence, sur l'audiovisuel, l'enseignement supérieur, et surtout les collectivités locales, qui feraient approcher encore plus notre pays de l'indépendance, avant même qu'on demande aux Calédoniens leur avis.

Le transfert des collectivités locales par exemple étendra le gel du corps électoral aux municipales !

Sur Nouméa, c'est un électeur sur 5 qui serait exclu du droit de vote aux municipales.

Les indépendantistes veulent aller encore plus loin et également enlever leur droit de vote à des citoyens non kanaks. Roch Wamytan veut que soient enlevés des listes électorales des milliers de gens, qui aujourd'hui votent, sous prétexte qu'ils n'étaient pas encore inscrits en 1998, alors qu'ils en avaient le droit.

En début d'année, les représentants du FLNKS dans les commissions électorales ont assigné devant les tribunaux des centaines de jeunes calédoniens, nés ici, uniquement parce qu'ils n'avaient pas un nom kanak. Les indépendantistes ne respectent pas le destin commun.

La stratégie des indépendantistes est de priver des milliers de familles calédoniennes, et leurs enfants, du droit de vote parce qu'ils savent qu'ils sont minoritaires.

Demain s'ils gagnent, ils feront tout pour vous enlever votre droit de vote et avec votre citoyenneté **et votre droit à l'emploi dans votre propre pays.**

C'est **maintenant** qu'il faut agir pour dire non à cette menace pour la démocratie et le destin commun.

**Pour rester citoyen, il faut voter loyaliste aux élections provinciales.**

**Mais avez-vous vérifié que vous pouvez voter en 2014 ?**

**Il faut le faire avant la fin d'année 2013, en appelant votre Mairie**

<http://www.mouvement-republicain-caledonien.com/>

## Pour faire gagner le camp loyaliste, Vérifiez que vous pouvez voter en 2014.

En 2014 auront lieu deux élections :  
En Mars 2014, les Municipales  
En Mai 2014, les Provinciales

Tout le monde vote aux municipales. Il n'y a aucune restriction si vous êtes inscrit(e) dans votre commune.

Pour les provinciales, si vous avez déjà voté à une élection provinciale, vous êtes sûr de voter aux provinciales de 2014.

Si vous n'avez jamais voté aux élections provinciales, si vous votez pour la première fois, ou si vous avez un doute sur votre droit de vote : il faut vous renseigner auprès de la Mairie de la commune où vous votez, car c'est la Mairie qui coordonne la mise à jour des listes électorales.

**Attention : vous devez faire vos démarches avant la fin de l'année 2013.  
Après il sera trop tard et vous ne pourrez pas voter en 2014.**

A Nouméa, il existe sur le site de la Ville des pages dédiées à la question :

<http://www.noumea.nc/ma-mairie/elections>

<http://www.noumea.nc/ma-mairie/elections/liste-electorale-speciale>

<http://www.noumea.nc/mes-demarches/elections/inscription-sur-la-liste-electorale-speciale>

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le Service des Elections :

Annexe Ferry, 29 rue Jules Ferry

BP K1, 98849 NOUMEA CEDEX

Ouvert du lundi au vendredi, de 7h15 à 15h30

Tél : 27.07.37 – Fax : 23.22.49 – Mail : [service.elections@ville-noumea.nc](mailto:service.elections@ville-noumea.nc)

## Etudiants de métropole et de l'étranger : Pensez à donner votre procuration !

Vous pourrez donner procuration à un électeur de la même commune que vous. Faites soit la démarche pendant que vous êtes en Nouvelle-Calédonie, soit une fois en France, auprès des Commissariats de Police, des gendarmeries, ou des tribunaux d'instance. A l'étranger aller au consulat ou à l'ambassade.

Plus d'infos : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1604.xhtml>

<http://www.mouvement-republicain-caledonien.com/>